

le moment. Il comprendra donc que des travaux additionnels, si souhaitables qu'ils puissent être, devront être remis, du moins temporairement.

J'ai songé à publier une partie du rapport, et j'y songe encore. Toutefois, au moins quelques-uns de mes fonctionnaires estiment qu'il faudrait y mettre énormément de travail et que les résultats n'en justifieraient pas la dépense requise. Cependant, l'affaire n'est pas classée. Elle fait l'objet d'une étude interministérielle, et j'espère recevoir d'ici quelques mois certaines recommandations sur lesquelles une politique pourrait être fondée, en supposant qu'on ait un jour les fonds voulus pour appliquer les changements de politique que le gouvernement pourrait adopter.

M. Barnett: Le ministre ne cesse de parler des revenus disponibles. Je pourrais peut-être, en retour, lui rappeler que s'il y a des cas exigeant des revenus supplémentaires, il y en a d'autres où l'on pourrait mieux employer les revenus actuels. Je n'ai pas les chiffres en détail devant moi, mais je pense que s'il consulte les comptes rendus, il verra que mon collègue, le député de Skeena, et moi-même, nous nous sommes donné beaucoup de mal pour y faire inscrire l'état des revenus actuels provenant des frais hypothécaires. Si ma mémoire est bonne, selon le système actuel, 80 à 90 p. 100 des recettes totales servent à payer les frais de perception de ces mêmes recettes. Je fais remarquer au ministre que ce n'est guère un moyen efficace ou productif de percevoir des revenus, et que d'aucuns prétendent, à ce propos, qu'il vaudrait beaucoup mieux avoir un système grâce auquel les revenus perçus serviraient à quelque chose de plus utile qu'à remplir simplement les poches du percepteur.

Les ministres de la Couronne ne sont pas les seuls à s'intéresser à l'usage efficace des fonds perçus. Je suis toujours étonné de l'intérêt marqué que provoquent ces questions chez un grand nombre de citoyens ordinaires. Une des choses qui inquiète le plus ces gens, c'est la façon prodigue et inefficace d'exécuter cette forme particulière de service public actuellement. Je crois que, même si elle coûtait plus cher, une meilleure méthode compenserait largement, toute proportion gardée, les revenus dépensés, pourvu que l'argent payé par les usagers serait à des fins utiles. Si la politique formulée par le prédécesseur du ministre est juste et si c'est la même politique que compte poursuivre le ministre actuel—il n'a pas annoncé qu'il modifierait la méthode

fondamentale annoncée par son prédécesseur, en particulier, lors de l'étude du bill sur les transports—je soutiens alors que l'ensemble de la question en cause n'exigera pas un crédit supplémentaire, mais plutôt une utilisation plus rationnelle des revenus provenant de l'exploitation elle-même.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, j'ai trouvé la proposition du député tellement pertinente que j'ai décidé de la mettre à l'étude. Je crois qu'elle en vaut vraiment la peine.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, je m'aperçois que le ministre des Transports (M. Hellyer) a répondu à plusieurs questions qui lui ont été posées. Pourrait-il me dire s'il a l'intention de faire connaître la politique de son ministère en ce qui concerne la navigation d'hiver?

[Traduction]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, j'ai répondu à cette question il y a un instant. J'ai fait remarquer au député que s'il consultait le hansard, il verrait que j'ai dit que le ministère veut que le chenal soit dégagé dès la prise des glaces.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable ministre des Transports, puisque la politique de son ministère est de maintenir le chenal pendant l'hiver, s'il a également l'intention de mettre les brise-glace à la disposition de la navigation, c'est-à-dire est-ce que les brise-glace seront là pour aider les bateaux qui en auront besoin? Les brise-glace seront-ils sur place pour s'assurer que les navires ont continuellement un chemin ouvert? Auront-ils également pour mission d'aider la navigation?

[Traduction]

L'hon. M. Hellyer: Je l'ai déjà expliqué maintes fois au représentant, le chenal est dégagé afin de le rendre navigable aux navires munis de l'armature nécessaire et ayant la puissance voulue pour naviguer dans ces conditions. Évidemment, ils courent toujours certains risques, car dans des conditions climatiques extrêmes, comme celles de l'hiver dernier, il n'y a absolument pas moyen de dégager le chenal.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser à l'honorable ministre.